

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy

Canton de Tremblay en France

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

Décision n° : 001-25

Objet : Contrat de maintenance des logiciels et d'hébergement du progiciel Loisirs & Accueil de ses composants.

Le Maire de Coubron,

VU la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le contrat présenté par la Société Défi Informatique n° 01/2037 pour la maintenance et l'hébergement du progiciel Loisirs & Accueil de ses composants pour le contrat n° 10/1200 pour le CLSH, n° 01/2037 pour l'Espace Woopitoo et le contrat n° HEB/0684/2019 pour l'hébergement du site.

VU le titulaire du contrat, Société Défi Informatique
10 rue Mercoeur
75011 PARIS

DECIDE

DE signer le contrat avec la Société, Défi Informatique pour la maintenance du matériel pour une période allant du 1^{er} Janvier 2025 au 31 décembre 2025 :

- Maintenance annuelle : 708.61€ TTC
- Hébergement site internet : 446.69€ TTC.

Le contrat sera renouvelé chaque année, à sa date d'anniversaire, aux mêmes clauses, charges et conditions.

D'inscrire les dépenses y afférentes au Budget communal de l'exercice ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil par courrier, 7 rue Catherine Puig – 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Envoyé en préfecture le 20/01/2025

Reçu en préfecture le 20/01/2025

Publié le

ID : 093-219300159-20250115-001_25-AU

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de
forme d'un donner acte.

Un extrait sera affiché sur les panneaux administratifs en Mairie.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, et à
Monsieur le Trésorier Principal du Raincy.

Fait à Coubron, le : 15 janvier 2025

Ludovic Toro
Maire,
Conseiller Régional d'Ile de France,
Président de la Commission Santé de
la Métropole du Grand Paris
Vice-président de l'EPT Grand Paris
Grand Est

